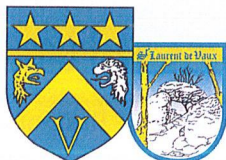


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20- 06 : Budget annexe
« Politique Locale de l'Habitat » – Approbation
du compte administratif de l'exercice 2022.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/03/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/03/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA(arrivé à la délibération n°4), Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M MATHIEU Sylvère est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

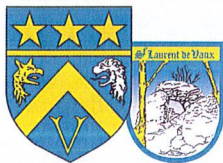
Conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » de la commune est constitué par le vote du conseil municipal du compte administratif présenté après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice. Permettant de comparer les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Lors des séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président de séance. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. Le conseil municipal a désigné M Henri COQUARD pour assurer la présidence de la séance,

Le compte administratif, pour l'exercice 2022, du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » de la commune fait apparaître les résultats suivants :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2023 03 20- 06 : Budget annexe
« Politique Locale de l'Habitat » – Approbation
du compte administratif de l'exercice 2022.

Section de fonctionnement	
Recettes (A)	260 435, 55
Dépenses (B)	227 256, 25
Résultat de fonctionnement (C= A-B)	33 179, 30
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (D)	0
Résultat de clôture (E = C+D)	33 179, 30

Section d'investissement	
Recettes (A)	1 613 113, 00
Dépenses (B)	1 082 171, 47
Résultat d'investissement (C= A-B)	530 941, 53
Résultat d'investissement reporté N-1 (D)	-234 805, 19
Solde d'exécution (E = C+D)	296 136, 34

Reste à réaliser	
Recettes – section d'investissement	0
Dépenses – section investissement	421 623, 31

Résultat 2022	
Excédent de fonctionnement	33 179, 30
Besoin de financement	- 125 486, 97
Résultat de clôture	-92 307, 67

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée

Dont le résultat est le suivant :

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote
Le pouvoir de Mr RAMBAUD n'est pas pris en compte
30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
Unanimité des suffrages exprimés

ADOPTE le compte administratif du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » de la commune nouvelle de Vaugneray pour l'exercice 2022.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

24 MARS 2023

et de la publication en mairie le

24 MARS 2023

Le secrétaire

Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2023 03 20-06 Budget annexe Politique Locale de l'Habitat- Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 24/03/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 2023032006_06

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230320-2023032006_06-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Budgets et comptes

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : delib 6.pdf (99_DE-069-200047785-20230320-2023032006_06-DE-1-1_1.pdf)